



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Consultations sur l'enseignement français à l'étranger

27 mars – 3 juillet 2023
Résultats du questionnaire



TABLE DES MATIERES

Méthodologie du questionnaire.....	4
Caractéristiques de la population	4
Homologation	6
Formation.....	7
Développement immobilier du réseau.....	9
Utilisation des ressources financières.....	11
Ouverture sociale et inclusion.....	13
Système des personnels détachés.....	15
L'appartenance au réseau	19
L'attractivité et la valorisation des atouts de l'EFE face à la concurrence.....	21
L'accompagnement à l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur.....	22

L'ensemble des réponses et des données relatives au questionnaire qui a été conduit dans le cadre des Consultations sur l'Enseignement français à l'étranger au printemps 2023 sont accessibles, via le lien suivant : <https://vu.fr/RULpo>

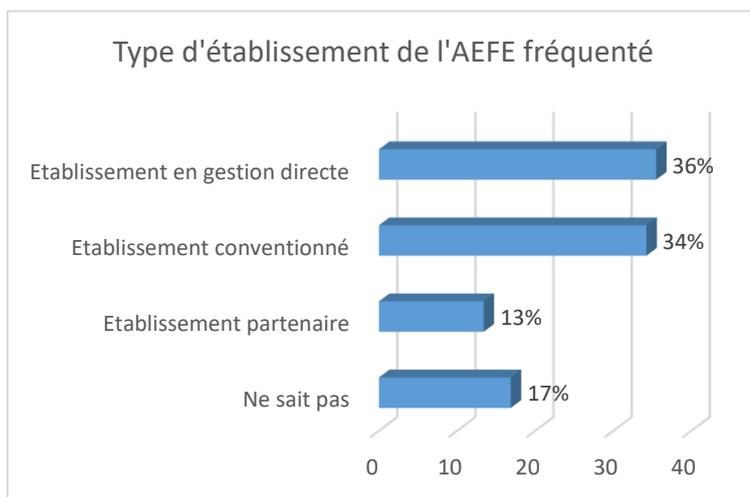
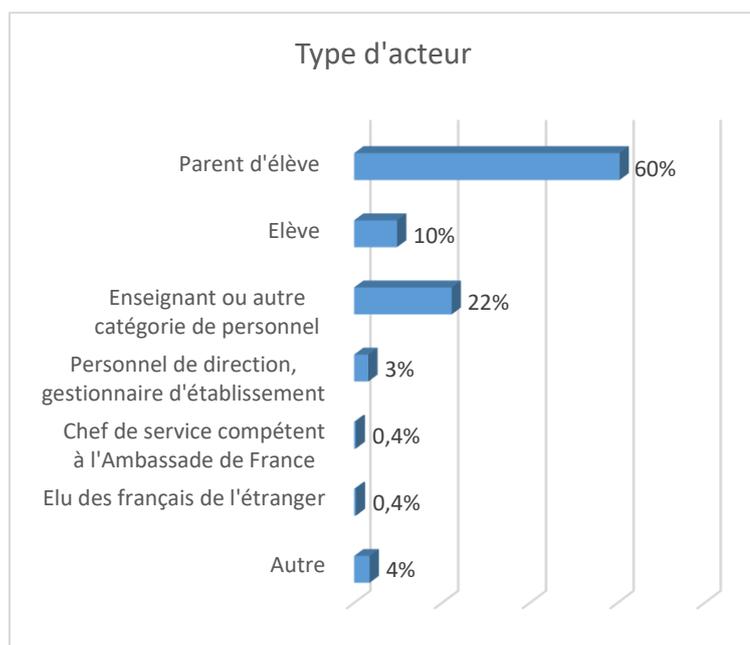
Le document qui suit en présente une analyse synthétique et sélective, afin de faciliter l'accès aux principaux résultats recueillis par la Direction Interministérielle de la transformation publique/ service « expérience usagers », qui a conduit l'analyse des réponses.

Ces résultats ont apporté un éclairage utile aux discussions des groupes de travail des consultations : ils ont permis de mieux cerner les perceptions des acteurs, et plus particulièrement des usagers, de l'Enseignement français à l'étranger, de mieux identifier leurs priorités et préoccupations. Ces éléments ont ainsi pu être discutés de manière plus approfondie dans le cadre des trois groupes de travail constitués à l'occasion de ces consultations.

Méthodologie du questionnaire

Enquête réalisée en ligne du 27 mars au 16 avril 2023 auprès des acteurs des établissements de l'enseignement français à l'étranger (EFE) homologués par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse. La liste des questions posées (disponible en annexe) a été définie conjointement par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse (MENJ) et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Caractéristiques de la population étudiée



ELEMENTS D'ANALYSE

ACTEURS

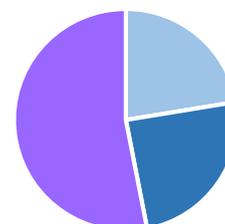
Le questionnaire a été diffusé en français, les réponses sont issues de 148 pays, la faible représentativité des résultats dans certains pays n'a pas permis une analyse géographique des données.

37% des répondants et 41% des parents d'élèves et des élèves ayant participé à l'enquête n'ont pas la nationalité française.

ETABLISSEMENTS

Parents d'élèves (40%) et élèves (22%) sont majoritairement issus d'EGD mais 49% des élèves et 17% des parents ignorent le statut de l'établissement qu'ils fréquentent. Les personnels ayant répondu sont principalement issus des établissements conventionnés par l'AEFE (44%).

Connaissance du réseau des établissements de l'EFE

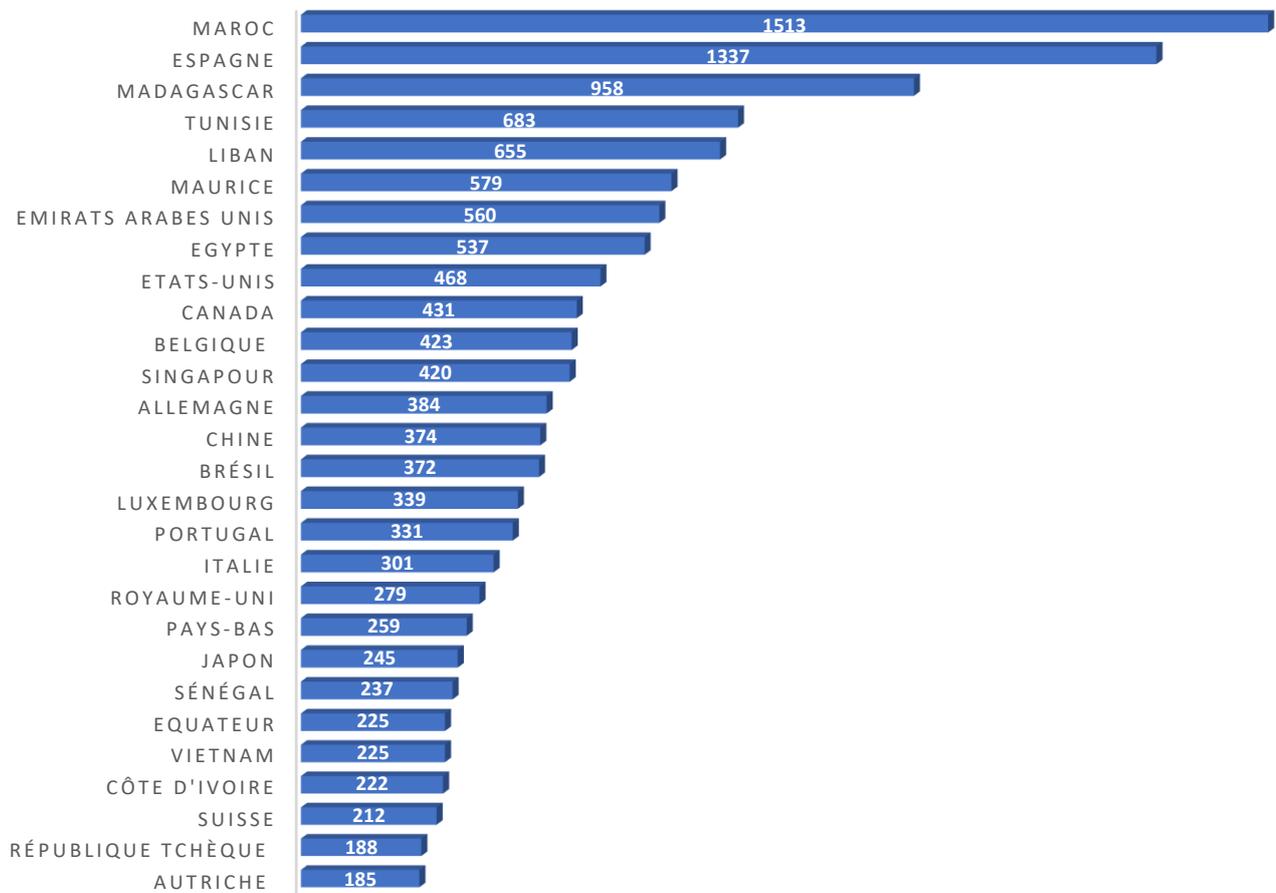


- Depuis moins de 3 ans
- 3 à 6 ans
- 6 ans et plus

Enquête réalisée avec le soutien technique de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Pour toute question concernant le traitement des données, contactez experienceusagers.ditp@modernisation.gouv.fr

PAYS DE RÉSIDENCE

■ Effectif



Homologation

Le questionnaire aborde deux questions relatives à l'homologation, à savoir : (i) l'adéquation entre la procédure d'homologation (longueur, nature) et l'objectif de qualité poursuivi ; et (ii) les critères de l'homologation, qu'il était demandé de classer par ordre d'importance.

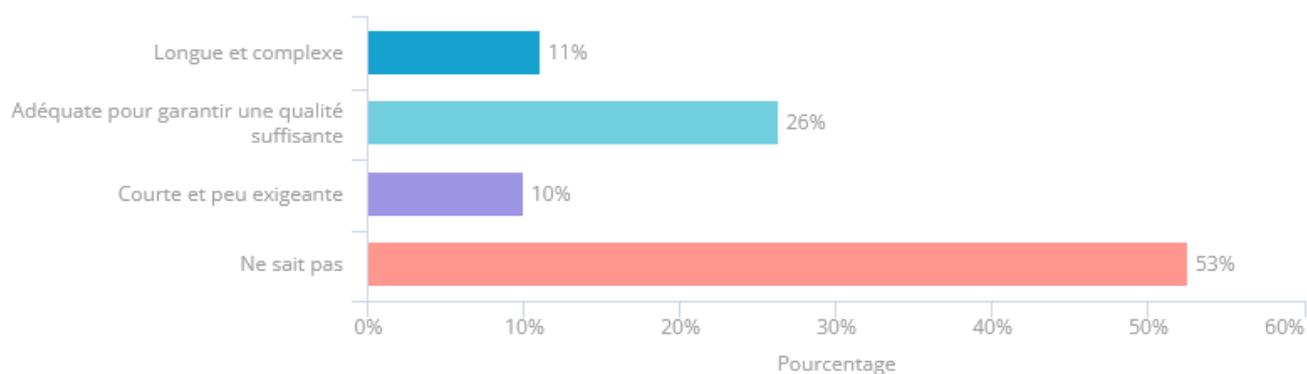
Les réponses à la première question révèlent que la procédure d'homologation est considérée par tous les acteurs comme **largement adéquate pour garantir une qualité suffisante**, à l'exception des personnels enseignants et des autres catégories de personnel qui, pour 59 % d'entre eux, ne sont pas en mesure de l'évaluer (« ne sait pas »).

Si cela vous concerne/Si vous avez déjà été impliqué dans une telle procédure, pensez-vous que la procédure en vue d'obtenir et de renouveler l'homologation est :

Population étudiée : Personnel de direction + Enseignant + Ambassadeur

Réponses effectives : 3 503

Taux de réponse : 75%



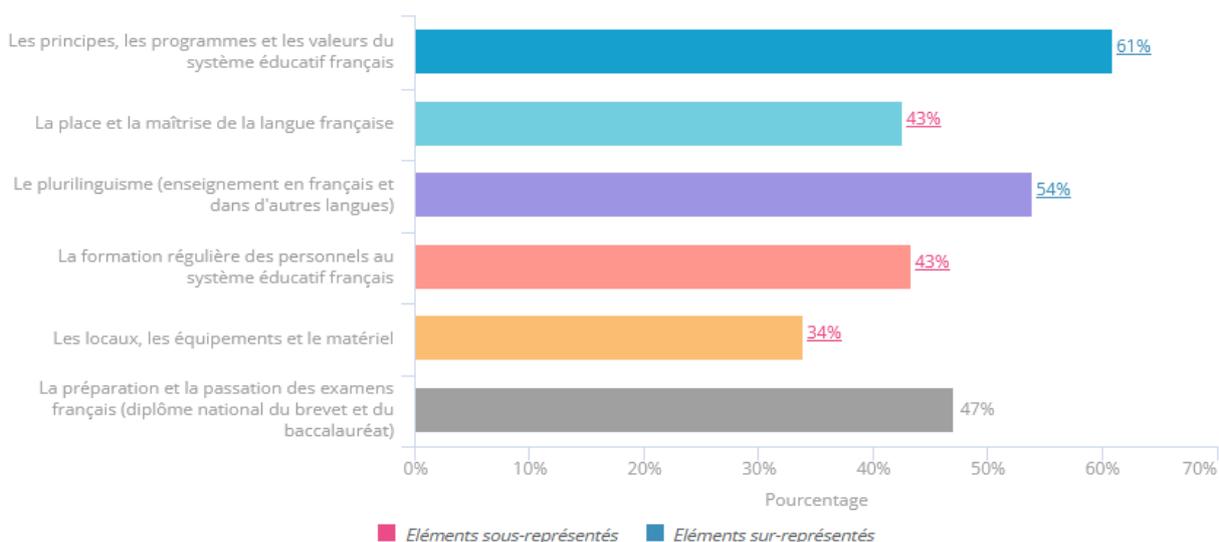
La deuxième question met en évidence **l'importance des principes, programmes et valeurs du système éducatif français comme le critère principal ayant présidé au choix d'un établissement français**.

Parmi les critères évalués, lesquels sont les plus importants pour vous et votre public ?

Population étudiée : Ensemble des répondants

Réponses effectives : 17 281

Taux de réponse : 96%

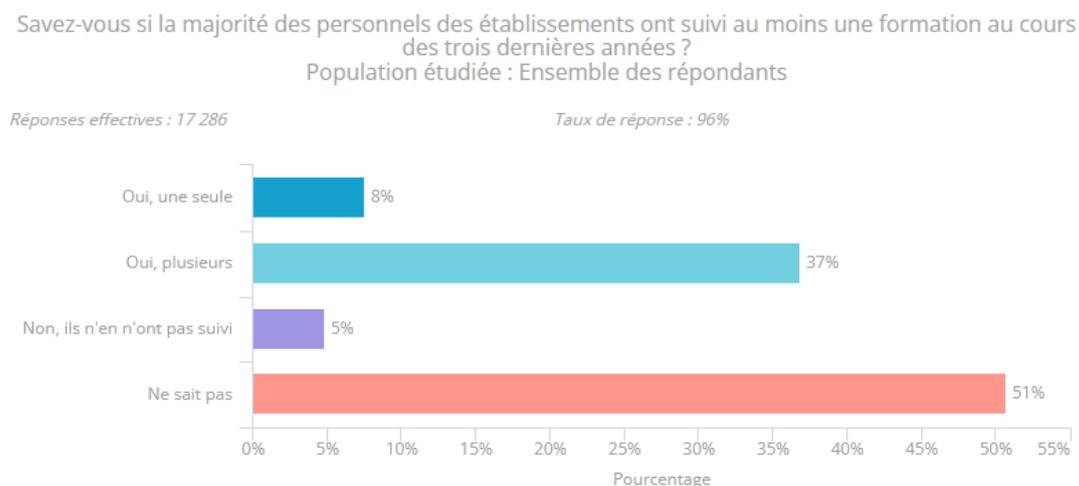


En croisant ces résultats avec certaines autres questions du questionnaire, des tendances récurrentes sur certaines thématiques telles que l'offre linguistique, la question immobilière et l'attractivité se dégagent.

- **Concernant la politique linguistique**, les répondants sont globalement cohérents dans leurs choix. Ceux qui considèrent le plurilinguisme comme un critère important pour l'homologation sont également ceux qui se sont positionnés en faveur du plurilinguisme comme principal atout de l'EFE. Un élément d'éclairage à noter : l'analyse croisée des données montre que le plurilinguisme est classé comme critère de première importance pour les répondants **insatisfaits** de l'offre linguistique de leur établissement.
- **En ce qui concerne la question immobilière**, les participants qui accordent une grande importance aux locaux et aux équipements en tant que critères de l'homologation sont ceux qui souhaitent voir les ressources financières des établissements allouées prioritairement à l'amélioration des conditions matérielles d'enseignement (bâtiments, équipements numériques). Afin de pouvoir accueillir un nombre croissant d'élèves dans l'EFE, seulement 18 % des répondants considèrent que l'homologation de nouveaux établissements existants est une priorité, tandis que la majorité préfère opter pour l'agrandissement des établissements actuels - ce qui est à mettre en relation avec le périmètre de la population ciblée par le questionnaire, correspondant au public des établissements actuels.
- **Le critère "préparation et passation des examens français"** est traité avec cohérence par les répondants : il est considéré comme le plus important par les répondants qui estiment que la reconnaissance des diplômes français et internationaux est l'un des atouts les plus importants de l'EFE.

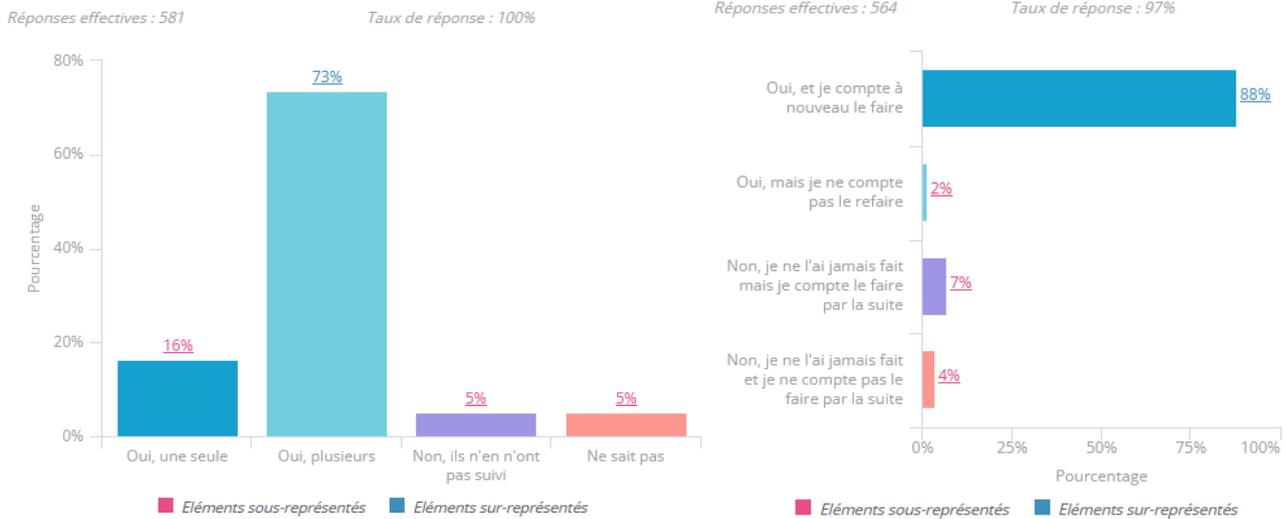
Formation

La formation des personnels des établissements constitue un élément essentiel de la qualité de l'enseignement dispensé et faisait l'objet de plusieurs questions dans le cadre de l'enquête. L'analyse des résultats « bruts » du questionnaire fait apparaître en premier niveau que la moitié des répondants ignore si les personnels des établissements ont pu bénéficier d'une formation au cours des trois dernières années.



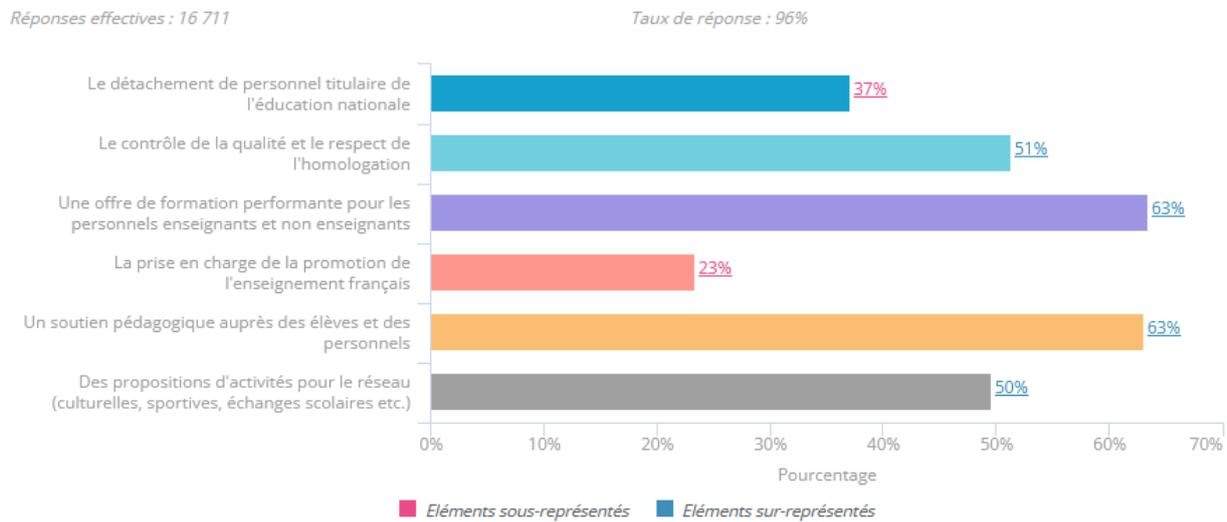
Cependant, en affinant l'analyse par catégorie de répondants et en la croisant avec certaines autres réponses, il apparaît que :

- la majorité des personnes ayant répondu "ne sait pas" à cette question sur la formation des personnels fréquente le réseau de l'EFE depuis moins de 3 ans ;
- à l'inverse, **73 % des personnels de direction déclarent que le personnel de leur établissement a suivi plusieurs formations au cours des trois dernières années ;**
- 88 % des personnels de direction ajoutent avoir déjà fait participer leur personnel à une formation offerte par l'AEFE, et prévoient de le faire à nouveau.



La question de la formation occupe par ailleurs une place centrale dans **les attentes** des répondants, notamment des parents, qui souhaitent, en contrepartie de la contribution financière de leur établissement au budget de l'AEFE, bénéficier d'une offre de formation performante pour les personnels enseignants et non enseignants.

Qu'attendez-vous en échange de cette contribution ?



L'analyse croisée de certaines questions permet de mettre en exergue les différentes perceptions qu'ont de la formation les répondants :

- Les participants qui ont indiqué savoir si les personnels de leur établissement ont suivi une formation ou non souhaitent obtenir, en échange de la contribution à l'AEFE, une offre de formation performante pour les personnels. A l'inverse, les votants qui ne sont pas informés des formations dispensées au sein des établissements préfèrent bénéficier d'un soutien pédagogique de l'AEFE pour les élèves et les enseignants en contrepartie de leur contribution.

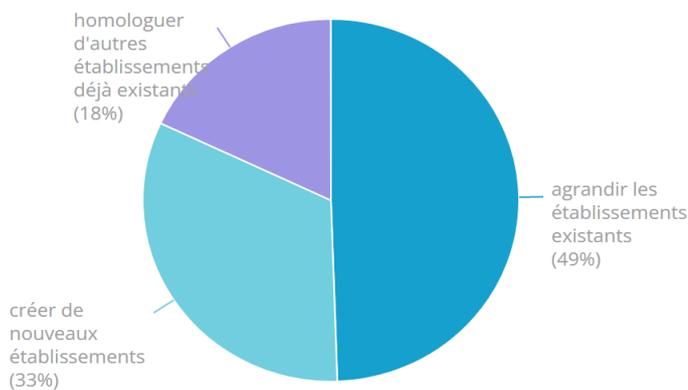
- Indépendamment du fait que les personnels aient suivi une formation ou non, **les compétences pédagogiques et la capacité à transmettre des connaissances sont les critères les plus importants dans le recrutement** des enseignants pour l'ensemble des répondants.
- La majorité des participants qui considèrent le statut de titulaire de l'Éducation Nationale comme critère primordial dans le recrutement des enseignants souhaitent avant tout que les ressources financières soient utilisées en priorité pour « recruter des enseignants qualifiés » (82% le classe en première priorité) avant de contribuer à l'effort de formation (53%).

Développement immobilier du réseau

La thématique immobilière est traitée sous plusieurs angles à travers le questionnaire.

Si le nombre d'élèves augmente, faut-il prioritairement :
Population étudiée : Ensemble des répondants

Taux de réponse : 99%

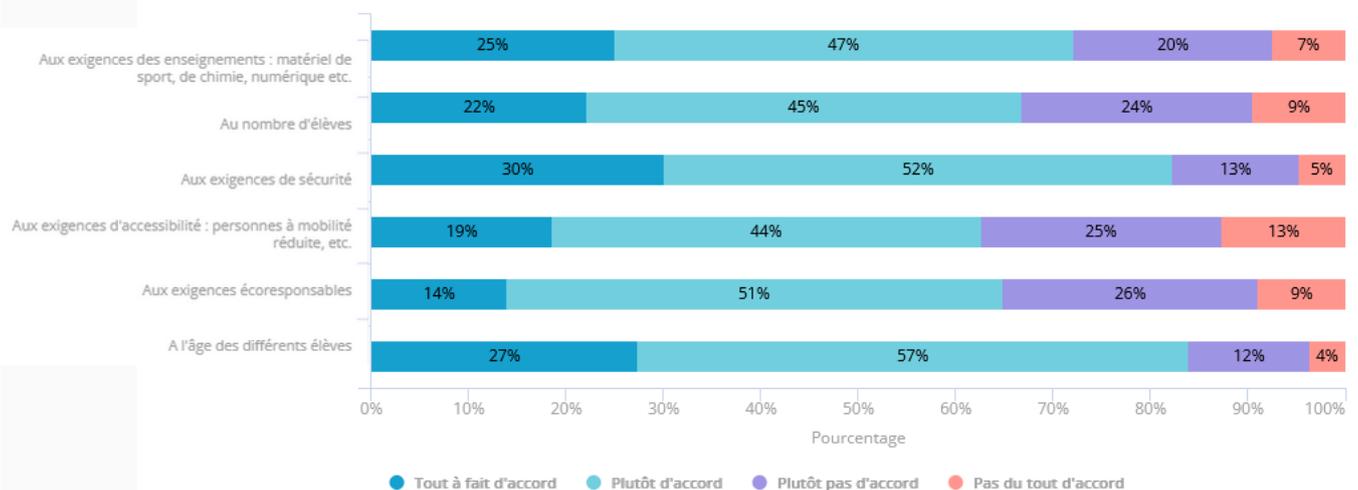


Une première question portant sur les modalités à privilégier pour le développement physique du réseau fait apparaître que pour une majorité des répondants, la croissance doit passer par l'agrandissement des établissements existants.

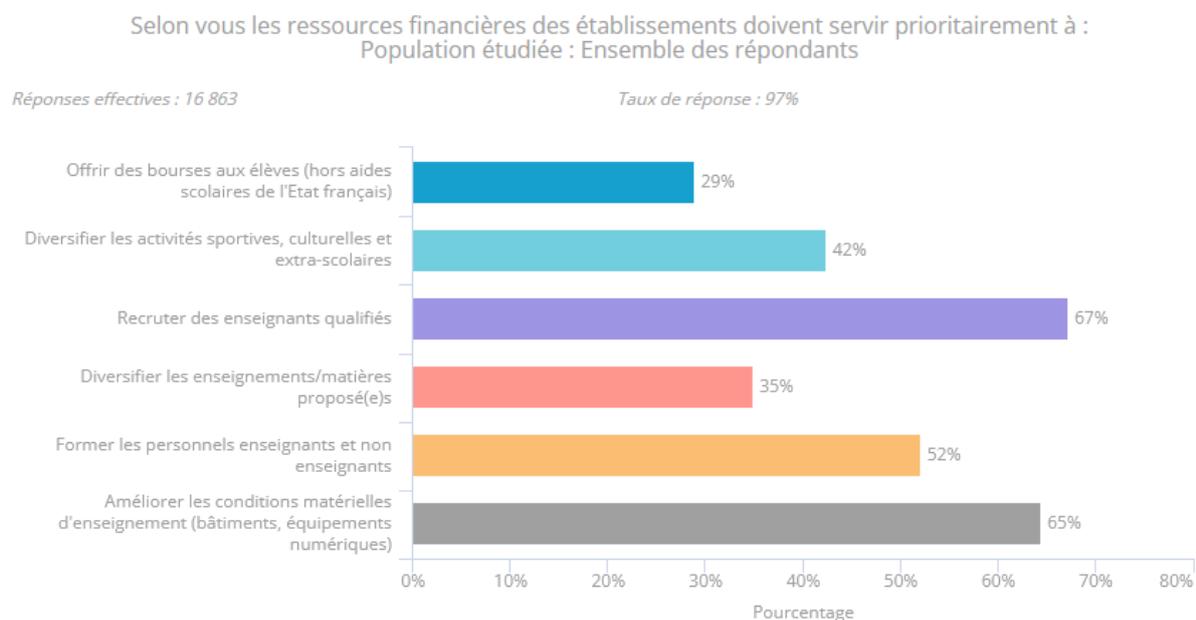
Deux autres questions permettent d'évaluer la satisfaction et les aspirations des participants à l'égard du développement de l'immobilier. La première question indique une satisfaction générale assez élevée (entre 63% et 82% de taux de satisfaction) quant à l'adéquation des installations et des bâtiments scolaires de leur établissement à ses besoins d'accueil actuels. Cependant, en affinant l'analyse, il est possible

d'identifier les axes d'amélioration jugés prioritaires pour les développements immobiliers, qui portent, par ordre de priorité, sur : l'adéquation aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite - PMR (38% la juge insuffisante) ; l'adéquation aux exigences d'écoresponsabilité (35%) ; l'adéquation au nombre d'élèves (33%) et enfin l'adéquation aux enseignements (27%).

Les bâtiments et équipements à disposition des établissements vous semblent adaptés :
Population étudiée : Ensemble des répondants



La deuxième question met en évidence l'importance des conditions matérielles d'enseignement (bâtiments, équipements numériques) dans l'allocation des ressources financières des établissements. (65% de l'ensemble des répondants y attache un niveau prioritaire).



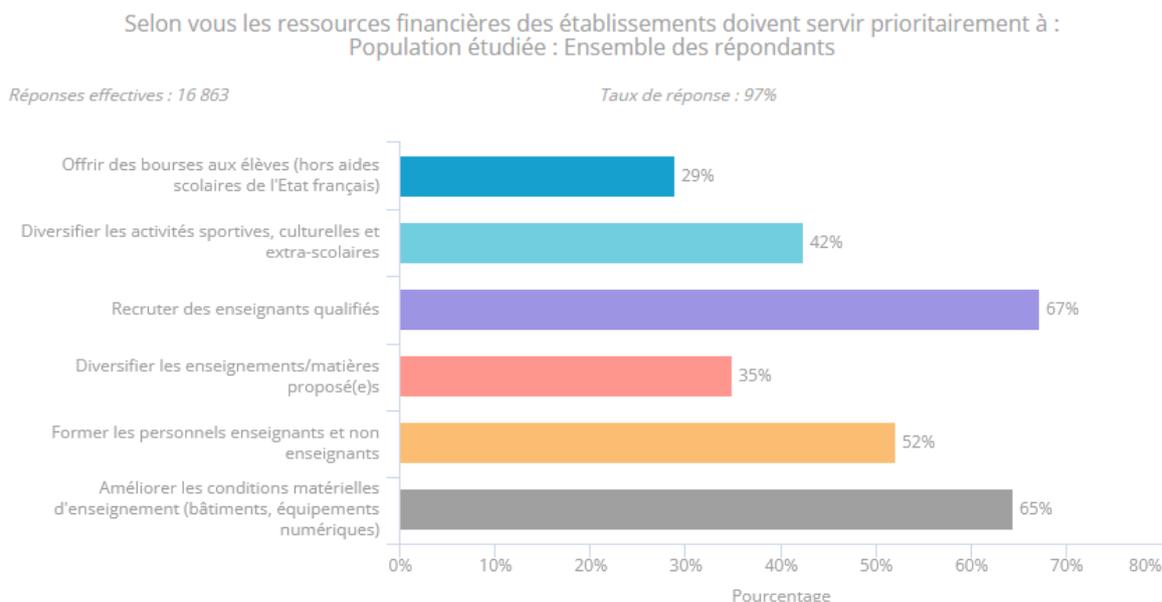
En croisant ces résultats avec certaines autres questions du questionnaire, deux idées se dégagent :

- **Concernant la croissance du réseau**, les répondants sont globalement cohérents dans leurs choix. Ceux qui considèrent qu'il faut prioritairement agrandir les établissements sont également ceux qui affirment que les équipements et bâtiments répondent aux besoins actuels. A l'inverse, ceux qui estiment que les bâtiments ne répondent pas au nombre d'élèves souhaitent prioritairement créer de nouveaux établissements.
- **Concernant l'amélioration des conditions matérielles d'enseignement**, indépendamment du fait que les participants aient observé des évolutions positives depuis 2019 ou non, l'amélioration des conditions matérielles doit constituer **une des priorités financées par les ressources financières de leur établissement scolaire.**

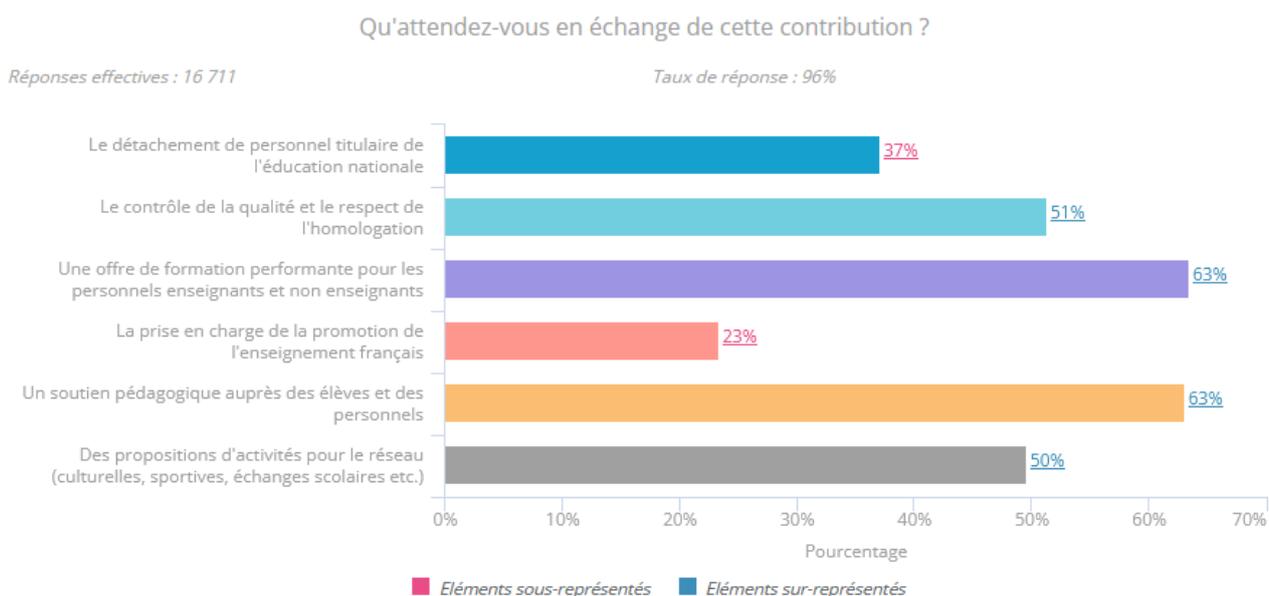
Utilisation des ressources financières

Le questionnaire aborde sous plusieurs angles la question de la charge financière, notamment à travers les priorités d'allocation des moyens, les aides à la scolarité et la question de la solidarité interne aux établissements, et entre établissements.

Les questions relatives à l'allocation des ressources financières mettent en évidence les attentes des acteurs du réseau. La première question révèle que **le recrutement d'enseignants qualifiés et l'amélioration des conditions matérielles d'enseignement sont les deux postes d'allocation prioritaire** des ressources financières pour les répondants.



La deuxième question révèle que l'ensemble des répondants **attend prioritairement, en échange de la contribution au budget de l'AEFE, une offre de formation performante** pour les personnels (63%) ainsi qu'un soutien pédagogique auprès des élèves et des personnels (63%).



Il convient de noter que 42% de l'ensemble des répondants ignorent si les établissements proposent une forme de solidarité locale en faveur des familles en difficulté, en complément des aides à la scolarité de l'État français.

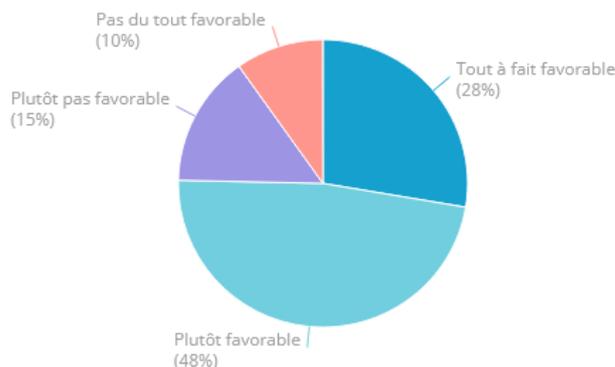
Enfin, concernant la solidarité financière, 76% des répondants se déclarent favorables à une solidarité financière limitée, pour s'entraider en cas de difficultés imprévues.

Etes-vous favorable à une solidarité financière limitée entre les établissements du réseau, par exemple pour aider un établissement faisant face temporairement à des difficultés imprévues (fermeture pour motif sécuritaire, sanitaire ou politique, etc.) ?

Population étudiée : Ambassadeur + Elu + Personnel de direction + Enseignant + Parent d'élèves

Réponses effectives : 15 369

Taux de réponse : 99%



L'analyse croisée de la question de la charge financière avec certaines autres données résultant du questionnaire permet de mesurer les objectifs prioritaires des acteurs réseau :

- **Charge financière et aides à la scolarité** : les répondants sont globalement cohérents dans leurs choix. Ceux qui considèrent que le mécanisme d'aide à la scolarité de l'Etat permet à tous les milieux sociaux d'en bénéficier, qu'il est attractif et qu'il est juste, souhaitent que les ressources financières soient prioritairement allouées à des priorités autres, telles que la formation ou à la diversification des activités extra-scolaires. A l'inverse, ceux qui estiment que le mécanisme d'aide à la scolarité existant pour les élèves français ne permet pas à tous les milieux sociaux d'en bénéficier souhaitent qu'une part importante des ressources financières des établissements soit consacrée à des mécanismes de bourses supplémentaires, hors aide de l'Etat français.
- **Solidarité financière** : une légère différence concernant la question de solidarité concernant les participants provenant d'établissements en gestion direction qui sont favorables à 73% pour une solidarité financière limitée entre les établissements face à 79% de la part des établissements conventionnés et 77% pour les établissements partenaires.
- **Renforcement du socle pédagogique en échange de la contribution à l'AEFE** : parmi l'ensemble des répondants souhaitant prioritairement le détachement des titulaires de l'Education Nationale en échange de leur contribution à l'AEFE, 45% estiment que l'atout principal de l'EFE est la transmission des principes républicains et des valeurs citoyennes. De même, 55% des répondants souhaitant prioritairement que leur contribution serve au contrôle de la qualité et au respect de l'homologation estiment que la transmission des principes républicains et des valeurs citoyennes constitue l'atout principal de l'EFE.

Ouverture sociale et inclusion

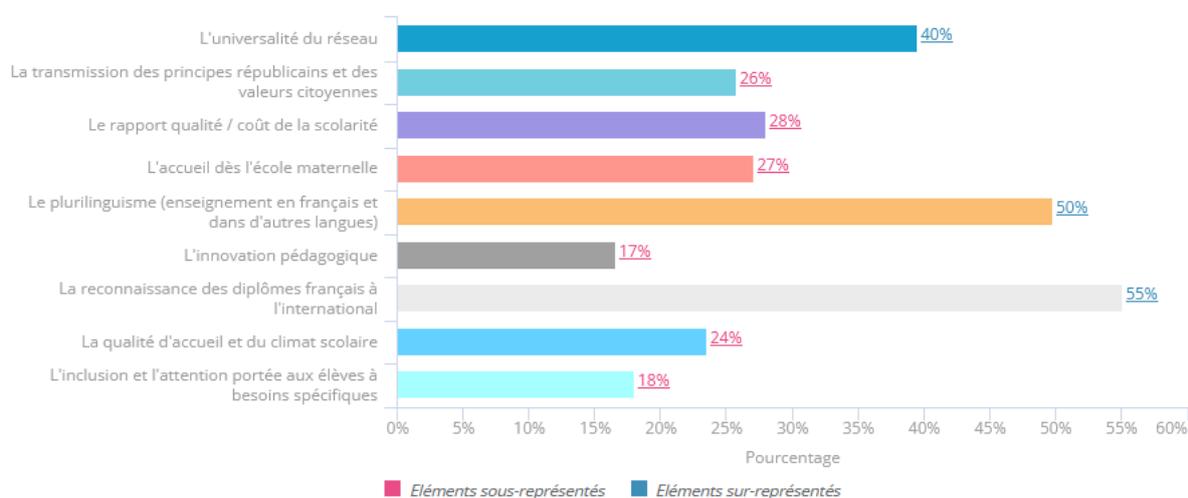
Les thématiques d'ouverture sociale et d'inclusion sont abordées dans le questionnaire à la fois sous l'angle social et financier. Il convient de noter que le concept d'inclusion n'avait pas été défini avec précision dans le questionnaire, laissant volontairement ouverte la question aux différents aspects de cette notion.

L'analyse directe des résultats du questionnaire fait apparaître en première lecture que l'inclusion et l'attention portée aux élèves à besoins spécifiques ne sont pas considérées comme un atout de l'EFE par rapport à ses concurrents.

Quels sont les principaux atouts des établissements français à l'étranger par rapport à leurs concurrents ?
Population étudiée : Ensemble des répondants

Réponses effectives : 16 665

Taux de réponse : 96%

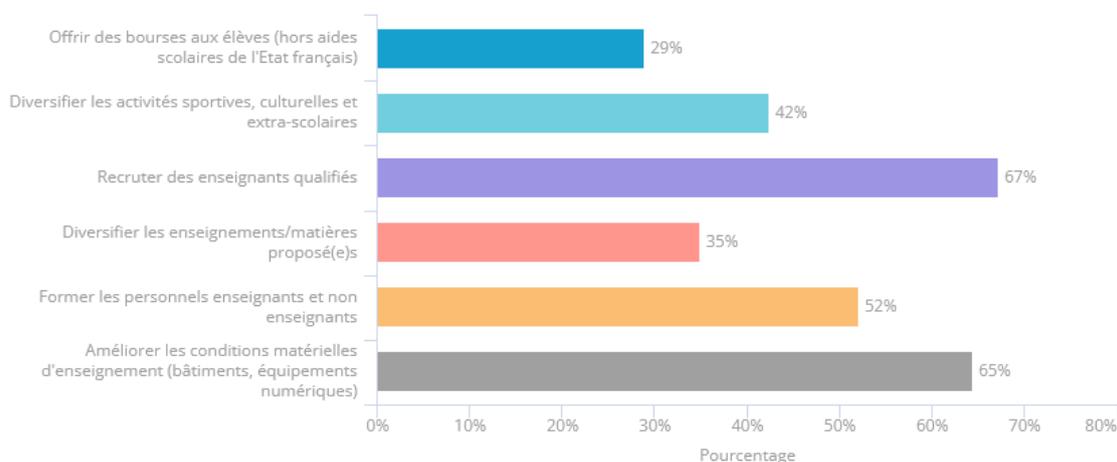


Dans le cadre l'allocation des ressources financières, l'inclusion sociale n'est pas non plus considérée comme prioritaire pour une majorité des participants. Seulement 29% des répondants sont en faveur d'une utilisation prioritaire des ressources financières pour offrir des bourses aux élèves. Il convient de relever que les élèves se montrent plus soucieux de cette question de l'inclusion sociale, avec 45% de réponses, la plaçant dans les dépenses prioritaires.

Selon vous les ressources financières des établissements doivent servir prioritairement à :
Population étudiée : Ensemble des répondants

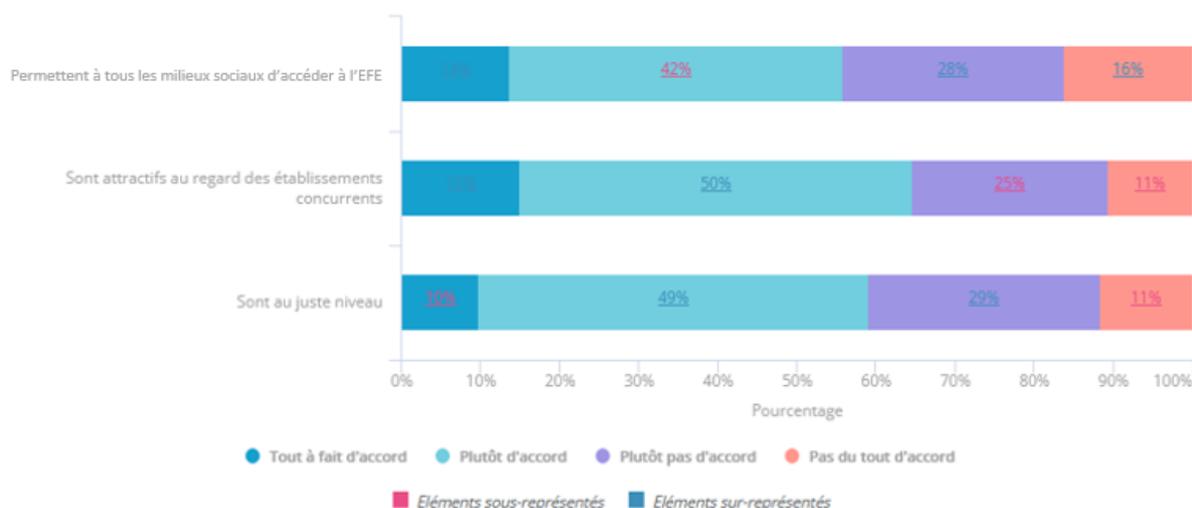
Réponses effectives : 16 863

Taux de réponse : 97%



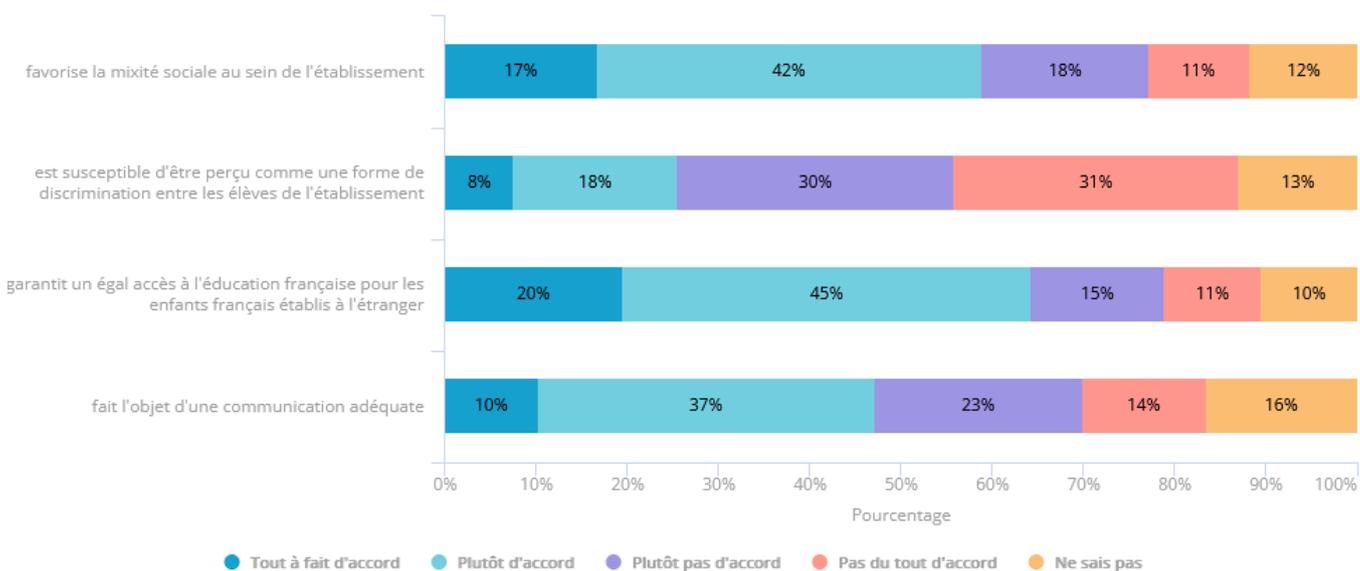
Dans l'ensemble, la majorité des répondants considère que le mécanisme d'aide à la scolarité de l'État est satisfaisant en termes d'équité, d'attractivité et, dans une moindre mesure, d'accessibilité à tous les milieux sociaux.

D'après vous, le mécanisme d'aide à la scolarité de l'Etat français accordé sous conditions de ressources aux élèves français :
Population étudiée : Ensemble des répondants



De plus, l'ensemble des répondants estime être en accord avec l'idée que ce mécanisme favorise la mixité sociale et garantit un égal accès à l'éducation française. Cependant, ils expriment une certaine réserve concernant l'information disponible au sujet de ces aides à la scolarité, 37% la trouvant insuffisante.

D'après vous, le mécanisme d'aide à la scolarité de l'Etat français accordé sous conditions de ressources aux élèves français :



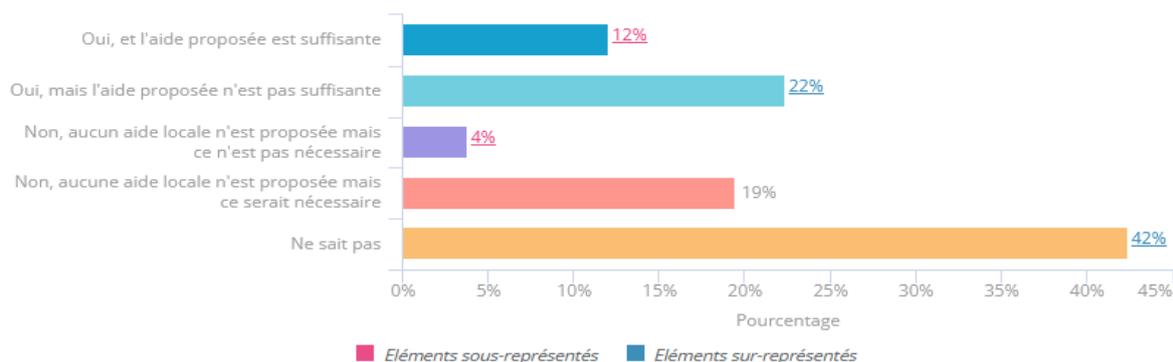
A noter : 42% de l'ensemble des répondants ne savent pas si les établissements proposent une forme d'aide à la solidarité en faveur des familles en difficulté (toute nationalité) en complément des aides à la scolarité de l'État français.

En complément des aides à la scolarité de l'Etat français, les établissements proposent-ils une forme de solidarité locale en faveur des familles en difficulté (système de bourses ou autre) ?

Population étudiée : Ensemble des répondants

Réponses effectives : 17 229

Taux de réponse : 96%



- **Bourse et charge financière** : là encore, les répondants sont globalement cohérents dans leurs choix. Ceux qui estiment que le mécanisme d'aide à la scolarité de l'État permet à tous les milieux sociaux d'en bénéficier, qu'il est attractif et équitable, souhaitent que les ressources financières soient principalement utilisées pour diverses options telles que la formation ou la diversification des activités extrascolaires. A l'inverse, ceux qui ne sont pas satisfaits du mécanisme d'aide à la scolarité souhaitent que les ressources financières soient prioritairement allouées à l'offre de bourses (hors aide de l'Etat). De manière cohérente, les répondants qui souhaitent que les ressources financières soient utilisées pour offrir des bourses aux élèves sont favorables à une forme de solidarité financière limitée entre les établissements du réseau (80% dont 32% très favorables).
- En ce qui concerne la **solidarité financière entre les établissements** : une grande majorité des participants qui considèrent l'inclusion et l'attention portée aux élèves à besoins spécifiques comme un atout de l'EFE sont favorables à la solidarité financière.

Le système des personnels détachés du Ministère de l'Éducation Nationale concerne un volume d'environ 8 000 agents fonctionnaires de l'Éducation nationale, qui occupent des fonctions d'enseignement, de formation ou de direction au sein des établissements homologués à l'étranger.

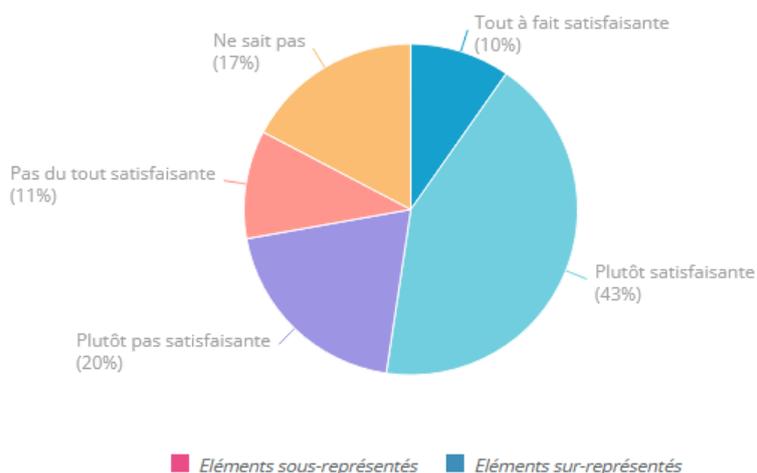
A travers différentes questions, l'enquête visait à évaluer la satisfaction des différents acteurs à l'égard de ce système, à mesurer l'importance accordée à ce type de statut dans les choix de recrutement des enseignants, et enfin, le niveau d'effort financier qui peut être consenti pour assurer la présence de détachés de l'Éducation nationale dans les établissements.

L'analyse directe des résultats du questionnaire fait apparaître en premier niveau que la majorité des répondants, à l'exception des élèves, estiment être satisfait du fonctionnement du système des personnels détachés (53%).

En matière de ressources humaines, vous estimez que le système des personnels détachés fonctionne de manière :
Population étudiée : Parents d'élèves + Personnel de direction + Enseignant + Ambassadeur + Elu

Réponses effectives : 15 478

Taux de réponse : 99%

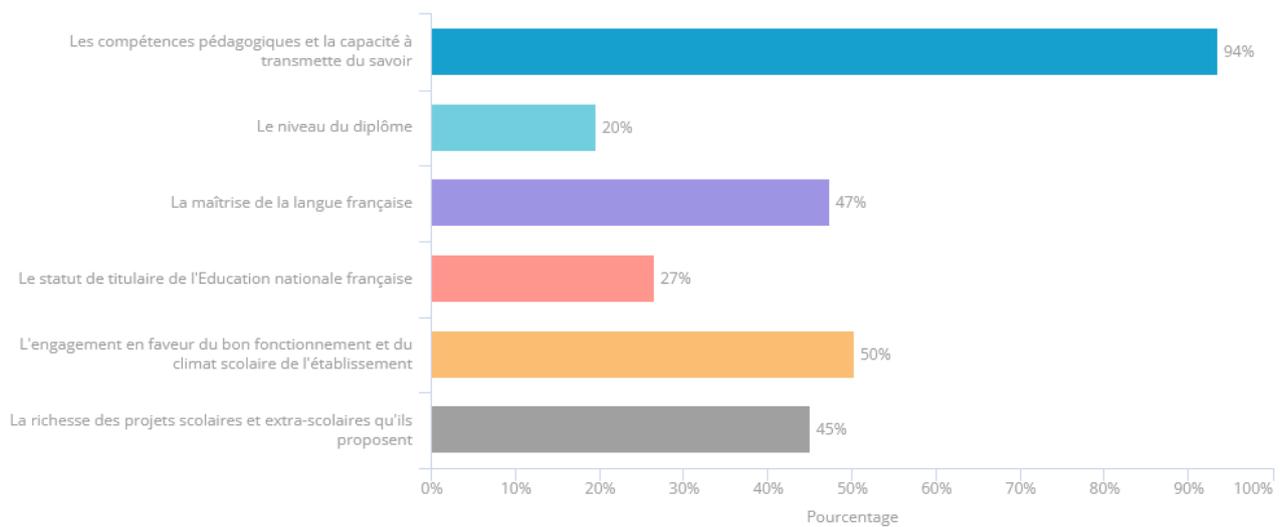


La deuxième question, visant à déterminer quels sont **les critères les plus importants dans le recrutement des enseignants**, met en lumière le fait que **le statut de titulaire de l'Éducation nationale française n'est pas considéré comme le critère le plus important par les répondants, représentant seulement 27% des votes.**

D'après vous, quels devraient être les critères les plus importants dans le recrutement des enseignants ?

Réponses effectives : 17 277

Taux de réponse : 100%

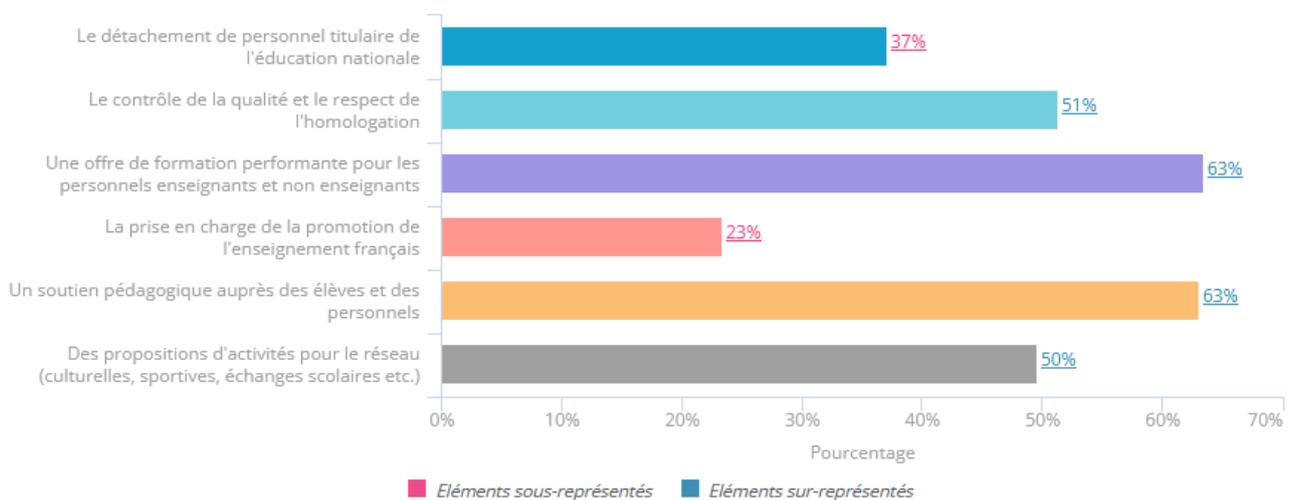


Ce résultat est également confirmé par les réponses à une autre question relative aux attentes des répondants en regard de la contribution financière de leur établissement au budget de l'AEFE : le détachement de personnels titulaires de l'Éducation Nationale se positionne **à l'avant-dernière place avec 37% seulement des réponses** – ce qui est à mettre en regard du taux de répondant issus des établissements partenaires, largement inférieur (13%).

Qu'attendez-vous en échange de cette contribution ?

Réponses effectives : 16 711

Taux de réponse : 96%

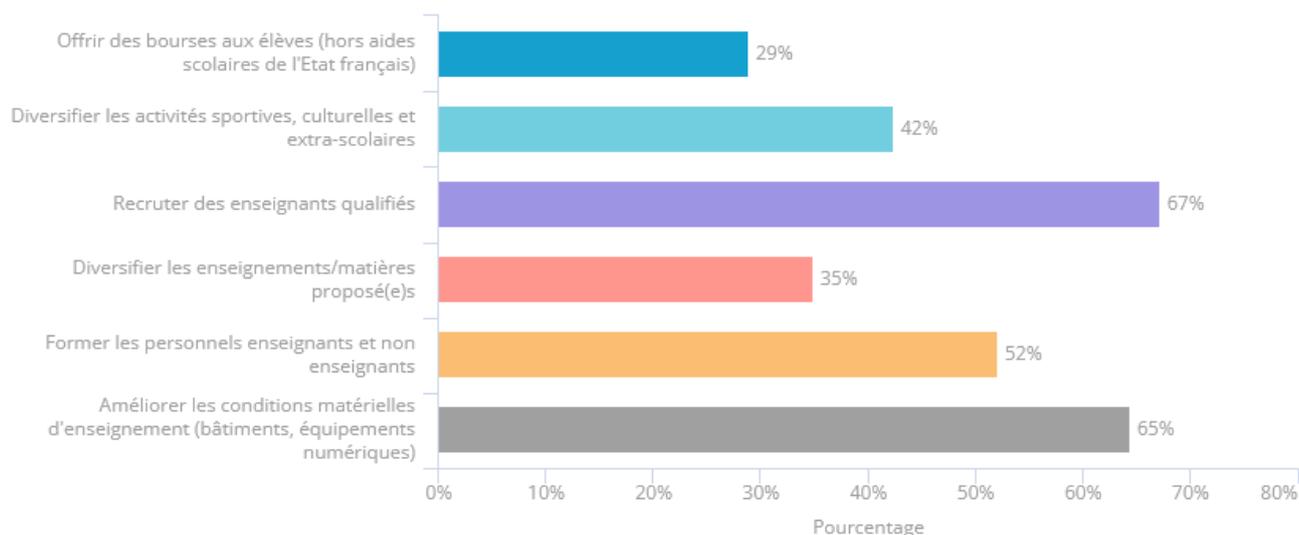


Néanmoins, dans une dernière question où l'ensemble des répondants ont sélectionné des types de dépenses auxquels les ressources financières des établissements devraient être principalement consacrées, l'option « recruter des enseignants qualifiés » arrive en première place avec 67% des votes.

Selon vous les ressources financières des établissements doivent servir prioritairement à :
Population étudiée : Ensemble des répondants

Réponses effectives : 16 863

Taux de réponse : 97%



Ces différentes questions mettent en évidence **l'importance accordée à la qualification des enseignants plutôt que leur statut de personnels détachés de l'Education nationale.**

En croisant ces résultats avec certaines autres questions du questionnaire, des tendances récurrentes émergent quant à certaines attentes telles que la formation et la qualification des enseignants.

- Indépendamment de la satisfaction ou non des personnels à l'égard du système des personnels détachés, **le recrutement d'enseignants qualifiés demeure la première des priorités en termes d'allocation des ressources financières.**
- L'offre de formation performante pour les personnels enseignants et non enseignants constitue une contrepartie attendue en échange de la contribution à l'AEFE pour les participants issus des établissements conventionnés et partenaires. En ce qui concerne les établissements EGD, est prioritairement attendu un soutien pédagogique auprès des élèves et des personnels.
- **Les participants qui ont indiqué ne pas être satisfaits du système des détachés souhaitent prioritairement obtenir, en échange de la contribution à l'AEFE, une offre de formation performante pour les personnels ainsi qu'un soutien pédagogique** plutôt que le détachement de personnel titulaire de l'Education Nationale.
- Les répondants qui ont observé des évolutions positives dans leur établissement estiment être satisfaits du système des personnels détachés. A l'inverse, une grande majorité de ceux qui ont indiqué ne pas avoir observé d'évolutions positives ne sont pas satisfaits du système des personnels détachés.

L'appartenance au réseau

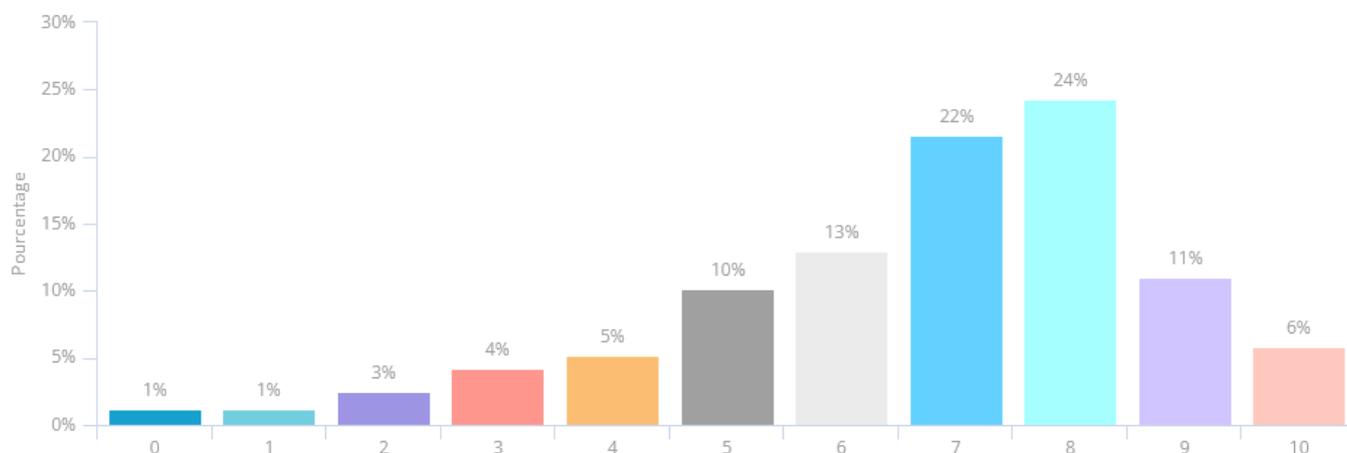
L'appartenance au réseau des établissements homologués et la mission d'animation de ce réseau confiée à un opérateur public, l'AEFE, emporte de nombreuses conséquences pour les acteurs quant à l'organisation des relations au sein de ce réseau : conséquences financières perçues soit comme un atout soit comme une contrainte, conséquence également en termes de positionnement par rapport à la concurrence, etc. Le questionnaire aborde les différentes facettes de ce sujet à plusieurs reprises ; la présente section présente plus spécifiquement les résultats du questionnaire relatifs à la satisfaction des personnes interrogées à l'égard du réseau, tandis que la suivante traite de la perception des atouts du réseau face à la concurrence.

De manière générale, il ressort de l'enquête un haut niveau de satisfaction vis-à-vis du réseau de l'enseignement français à l'étranger : dans une question posée aux « usagers » (élèves et parents d'élèves) ou acteurs tiers (élus, services des ambassades) concernant la qualité des services fournis par les établissements du réseau de l'EFE à travers une échelle de satisfaction, il ressort **que 63% des répondants se situent entre 7 et 10 sur cette échelle de satisfaction (allant de 0 à 10).**

Globalement, êtes-vous satisfait de la qualité des services rendus par les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger avec qui vous avez été en contact ?
Population étudiée : Elèves + Parents d'élèves + Ambassadeurs + Elus

Réponses effectives : 12 209
Moyenne : 6,7

Taux de réponse : 96%
Ecart-type : 2,1



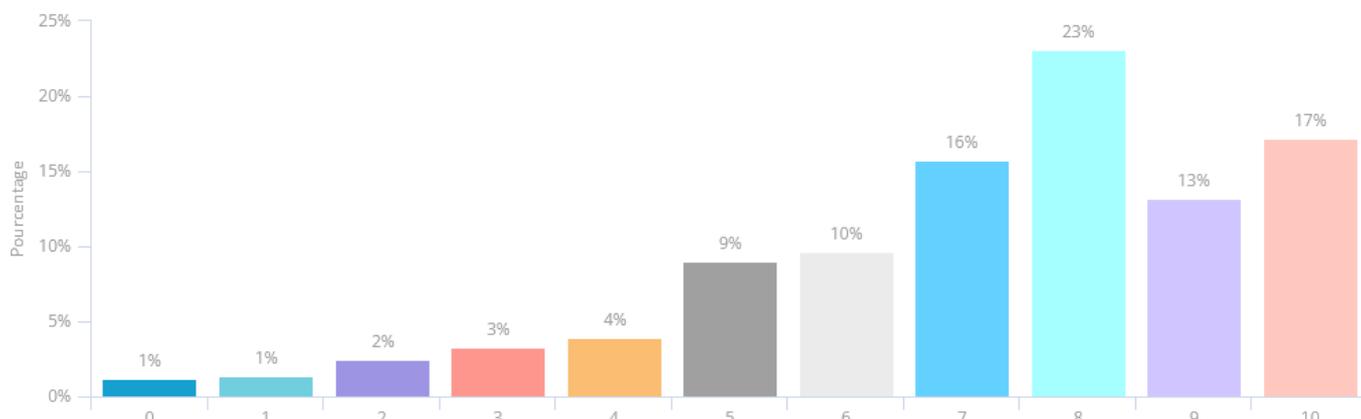
Par ailleurs, 69% des enseignants et des personnels de direction évaluent entre 7/10 et 10/10 la bienveillance, le professionnalisme et le respect dont ils ont bénéficié lors de leur accueil au sein du réseau.

Considérez-vous avoir été accueilli avec bienveillance, professionnalisme et respect au sein du réseau de l'enseignement français à l'étranger ?

Population étudiée : Enseignant + Personnel de direction

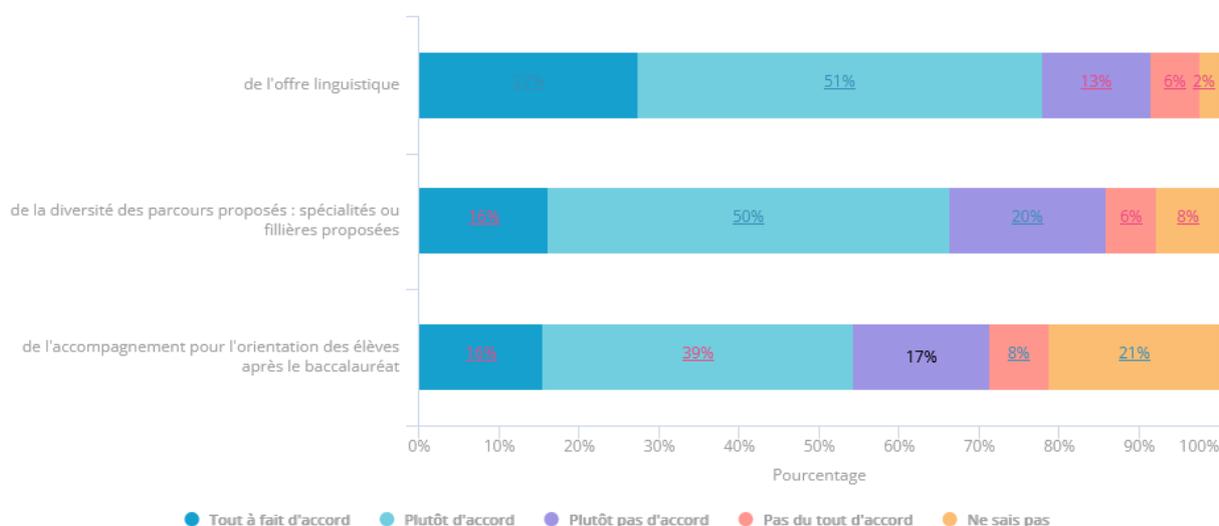
Réponses effectives : 4 305
Moyenne : 7,2

Taux de réponse : 94%
Ecart-type : 2,3



Une autre question permet de détailler la satisfaction des participants relative à des caractéristiques particulières : il en ressort que les répondants estiment que l'offre de l'EFE répond particulièrement aux attentes en matière d'offre linguistique (78%) et de diversité des parcours proposés (66%).

Pensez-vous que l'offre de l'enseignement français à l'étranger réponde aux attentes des familles et des élèves concernant :
Population étudiée : Ensemble des répondants



Un croisement entre les motifs de satisfaction et le type d'établissement fréquenté par les répondants fait en outre apparaître les nuances suivantes :

- une satisfaction légèrement plus élevée de la part des enseignants et du personnel de direction issus d'établissements partenaires en ce qui concerne la bienveillance, le professionnalisme et le respect dont ils ont bénéficié lors de leur accueil ;
- les élèves, parents d'élèves appartenant à des établissements conventionnés et partenaires présentent un taux de satisfaction légèrement plus élevé à l'égard de la qualité des services rendus que les personnes provenant d'établissements en gestion directe.

S'agissant par ailleurs du croisement d'analyse entre type d'établissements et solidarité financière, une légère différence apparaît, toutefois peu marquée, concernant la question de l'acceptation du principe de

solidarité financière limitée entre les établissements ? Ainsi, les participants provenant d'établissements en gestion direction y sont favorables à 73%, ceux des établissements conventionnés se prononcent en faveur de cette solidarité à hauteur de 79% ; enfin ce taux est de 77% pour les participants liés aux établissements partenaires.

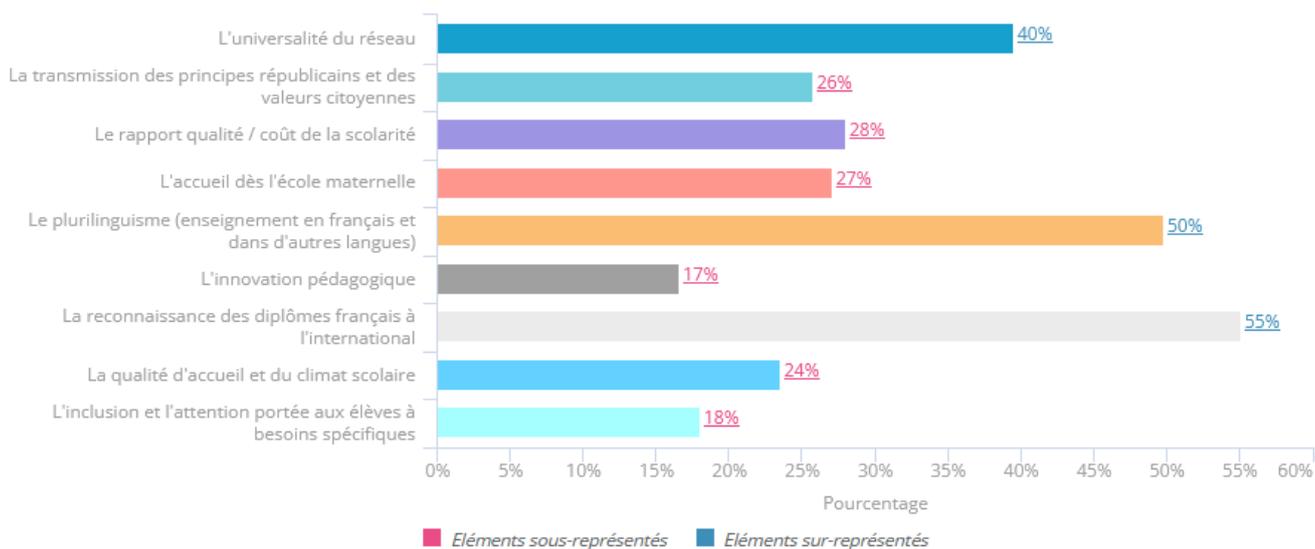
L'attractivité et la valorisation des atouts de l'EFE face à la concurrence

La perception des atouts de l'EFE face à ses concurrents fait l'objet d'une question spécifique, offrant plusieurs possibilités de réponse. **La reconnaissance des diplômes français à l'international se positionne en première place**, recueillant l'adhésion de 55% de l'ensemble des répondants. En deuxième position, le **plurilinguisme** obtient 50% des suffrages, suivi de **l'universalité du réseau** à la troisième place avec 40% des participants. L'innovation pédagogique (17%) et l'inclusion ainsi que l'attention portée aux élèves à besoins spécifiques (18%) obtiennent en revanche les pourcentages les plus faibles, ne s'imposant donc pas comme les principaux atouts de l'EFE.

Quels sont les principaux atouts des établissements français à l'étranger par rapport à leurs concurrents ?
Population étudiée : Ensemble des répondants

Réponses effectives : 16 665

Taux de réponse : 96%



Certains recoupements de questions permettent de mettre en évidence des liens récurrents entre certaines thématiques.

- Ainsi, les répondants qui considèrent le plurilinguisme comme le principal atout de l'EFE sont également ceux qui ont indiqué que le plurilinguisme doit constituer le critère principal pour l'homologation. Dans une même logique, ceux qui estiment que la reconnaissance des diplômes français à l'international est un atout de l'EFE considèrent que la préparation et la passation des examens constituent le critère d'homologation le plus important.
- Les participants qui ont indiqué que le rapport qualité/coût de la scolarité était un atout majeur de l'EFE estiment également que le mécanisme d'aide à la scolarité permet à tous les milieux sociaux d'en bénéficier et qu'il est attractif par rapport aux établissements concurrents.

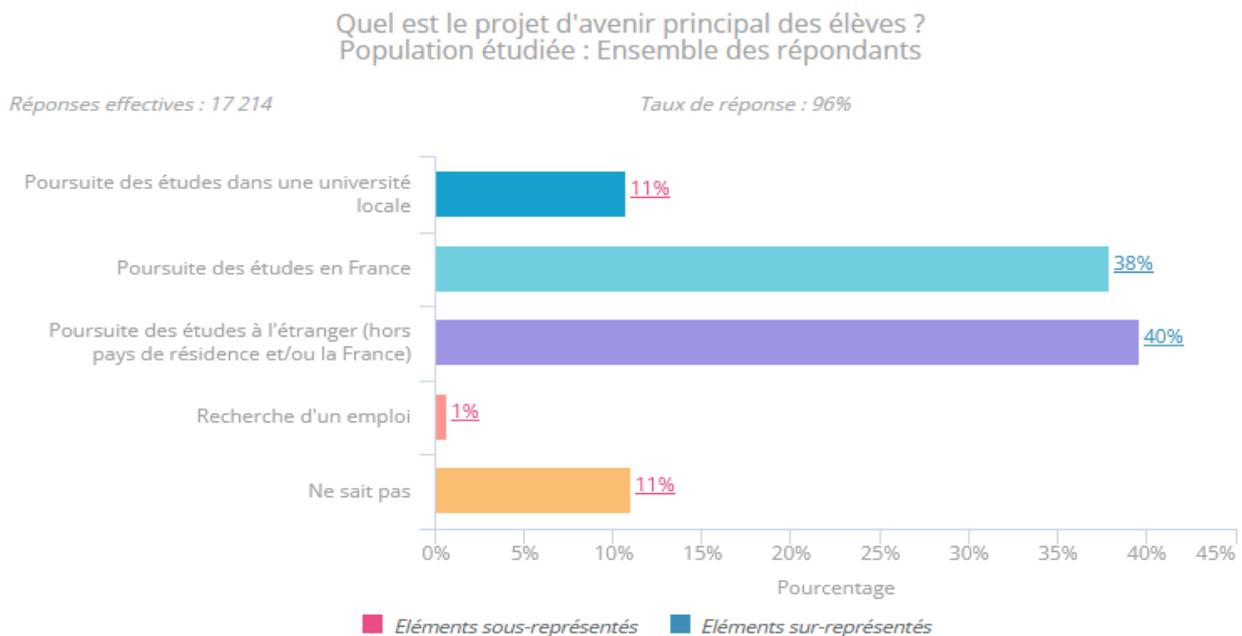
- En ce qui concerne le rapprochement entre les établissements fréquentés par les répondants d'une part, et les atouts qu'ils perçoivent d'autre part, il apparaît que la reconnaissance des diplômes français à l'international demeure l'atout principal de l'EFE pour l'ensemble des répondants, quel que soit le type d'établissement. L'innovation pédagogique est l'option qui rassemble le moins de votes pour les répondants issus d'établissements conventionnés (16%) et en gestion directe (14%). Concernant les participants provenant d'établissements partenaires, la transmission des principes républicains et des valeurs citoyennes est l'option qui a rassemblé le moins de votes. (20%)

L'accompagnement à l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur

L'orientation des élèves est une thématique qui soulève de nombreuses interrogations et qui revêt une importance centrale dans les attentes des répondants, en particulier des parents d'élèves.

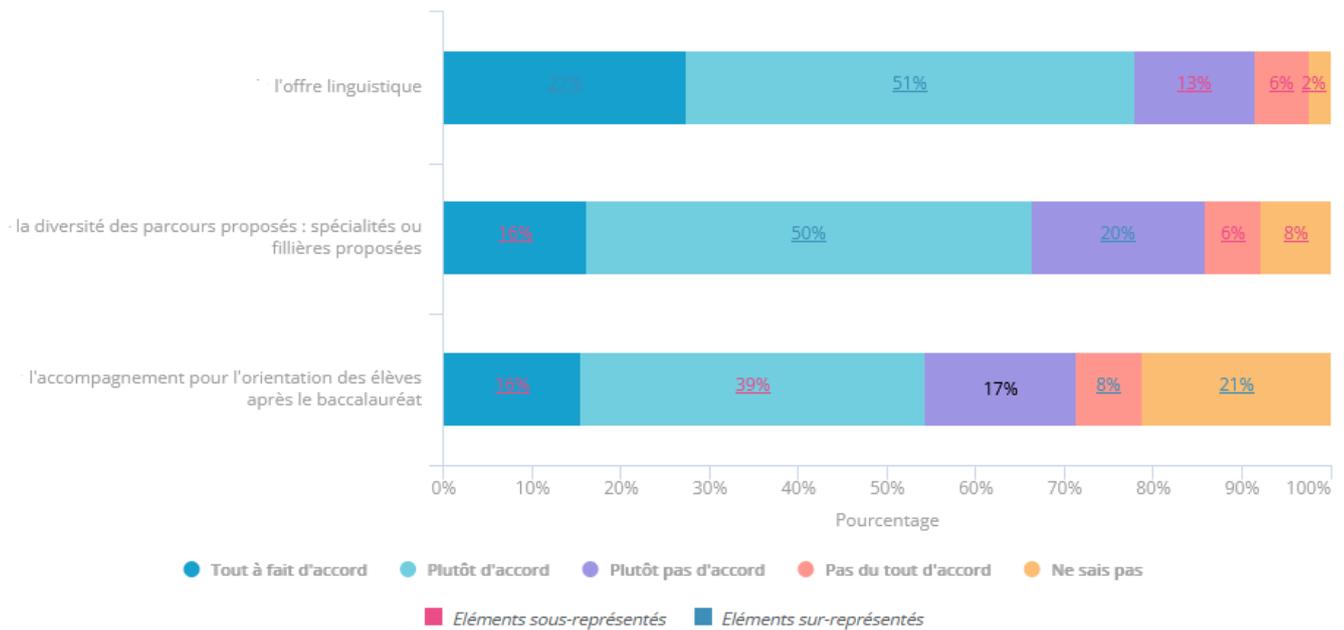
Le questionnaire aborde deux questions relatives à l'orientation, à savoir : (i) le projet d'avenir des élèves ; et (ii) la satisfaction des participants à l'égard de l'accompagnement à l'orientation des élèves des élèves après le baccalauréat.

La première question révèle que le projet d'avenir des élèves se divise à part égale entre des perspectives d'enseignement supérieur à l'étranger (40%) et en France (38%). Toutefois, il est important de souligner une inversion de tendance dans les projections d'avenir entre les parents (préférence pour la France à 39%) et les élèves (préférence pour l'étranger à 48%).



La deuxième question montre que l'accompagnement à l'orientation des élèves après le baccalauréat n'arrive qu'en 3^{ème} position dans le niveau de réponse à leurs attentes, avec 55% de réponses positives.

Pensez-vous que l'offre de l'enseignement français à l'étranger réponde aux attentes des familles et des élèves concernant :
Population étudiée : Ensemble des répondants



L'analyse croisée de certaines réponses sur ces sujets met en lumière les éléments suivants :

- les répondants qui envisagent une poursuite dans l'enseignement supérieur français estiment que le principal atout de l'EFE est la transmission des principes républicains et des valeurs citoyennes (45%). A l'inverse, les personnes exprimant une volonté de poursuivre leurs études à l'étranger accordent davantage d'importance à l'inclusion et à l'attention portée aux élèves ayant des besoins spécifiques. A noter que la reconnaissance des diplômes arrive au second rang, de ce classement prioritaire (à 41%), que ce soit pour les répondants envisageant des études en France ou à l'international ;
- La corrélation est faiblement positive entre les répondants satisfaits de l'accompagnement à l'orientation d'une part, et l'importance accordée à la reconnaissance des diplômes, d'autre part (56%). En revanche, aucun élément ne ressort du recoupement pour ceux qui ne sont pas satisfaits de l'accompagnement à l'orientation : leurs réponses sont dispersées dans différentes catégories.

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture,
de l'enseignement et du développement international

Direction de la diplomatie d'influence